

(N° 53.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1896-1897.

Projet de Loi contenant le Budget des Dotations pour l'exercice 1897.

*(Voir les nos 122, III, session de 1895-1896, 4, III, et 60,
session de 1896-1897, de la Chambre des Représentants.)*

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé pour l'exercice 1897, à la somme de quatre millions neuf cent trente mille deux cents francs (4,930,200 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 24 décembre 1896.

Les Secrétaires,
L. DE SADELEER,
Comte DE ROUILLÉ.

*Le Président de la
Chambre des Représentants,*
A. BEERNAERT.

BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1897.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I.			
1	Liste civile (fixée, en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	5,300,000 " }	5,500,000 "
2	Dotation de S. A. R. le Comte de Flandre	200,000 " }	
CHAPITRE II.			
5	Sénat.	185,000 "	185,000 "
CHAPITRE III.			
4	Chambre des Représentants	951,800 "	951,800 "
CHAPITRE IV.			
COUR DES COMPTES.			
5	Traitement des membres de la Cour	70,750 "	295,400
6	— du personnel des bureaux	192,350 "	
7	Matériel et dépenses diverses	24,000 "	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	1,200 "	
9	Secours à d'anciens employés et gens de peine, à leurs veuves ou familles qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,600 "	
10	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service	3,500 "	
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS. . . fr.			4,950,200 "